Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM)

Mi'gmaq & Maliseet Aboriginal Fisheries Management Association (MMAFMA)

10, boul. Perron
Gesgapegiag (Québec) G0C 1Y1
Téléphone : **418-759-1552**

AGHAMM.CA

Rédaction et recherché : AGHAMM | Traduction en français et révision : Christine Duguay | Crédits photos et illustration : AGHAMM | Conception et graphisme : Médialog

LES FAITS SUR LE BAR RAYÉ – *Ji'gaw - Striped bass* – bar rayé - *Morone saxatilis*

- Le bar rayé (*Morone saxatilis*) est indigène à notre région et coexiste avec le saumon atlantique depuis des milliers d'années.
- C'est une espèce opportuniste qui se nourrit de différentes espèces proies comme le plancton, les insectes, les poissons et les crustacés.
- Le bar rayé est un prédateur généraliste qui se nourrit de toute proie disponible dans son environnement.
- Il peut à l'occasion manger des saumons juvéniles s'il y en a à proximité, mais l'espèce ne représente pas une partie importante de sa diète.
- Le bar rayé (*Morone saxatilis*) passe l'été à se nourrir dans l'océan, puis retourne dans son aire d'hivernage en eau douce (généralement près des rivières où il fraie).
- Le bar rayé n'est pas bien adapté à l'eau froide des océans en hiver, dont la température peut parfois tomber sous le point de congélation. Certains individus peuvent demeurer dans l'océan jusqu'à la fin de l'automne. Toutefois, s'il y a une chute brutale et soudaine de la température, ils doivent se réfugier dans les eaux douces avoisinantes et n'ont pas le temps de migrer vers leur zone d'hivernage habituelle.
- Au printemps, lorsque la température de l'eau commence à augmenter, le bar rayé quitte sa zone d'hivernage en eau douce pour se rendre dans les frayères et les habitats d'alimentation. Il peut parcourir jusqu'à 50 km par jour.
- Il se rend généralement au site de frai en quelques jours (la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick pour la population du sud du golfe du Saint-Laurent). Le frai a généralement lieu à la fin de mai.

Statut de l'espèce et tendances de la répartition

- Il y a deux populations distinctes de bar rayé au Québec, la population du fleuve Saint-Laurent et la population du sud du golfe du Saint-Laurent (SGSL).
- La population du fleuve Saint-Laurent occupe majoritairement le fleuve du lac Saint-Pierre à Rivière-du-Loup sur la rive sud, et jusqu'au Saguenay sur la rive nord. Des individus de cette population se retrouvent occasionnellement entre Rivière-du-Loup et Cap-Gaspé. Cette population a été désignée « **espèce disparue du pays** » en vertu de la ***Loi sur les espèces*** en péril. Il est donc interdit de la pêcher.
- La population du sud du golfe du Saint-Laurent occupe un vaste territoire incluant le golfe et s'étendant dans le fleuve jusqu'à Rivière-du-Loup dans le fleuve Saint-Laurent. Son territoire semble s'élargir vers le nord, mais sa limite nordique est incertaine et fait l'objet d'une révision.
- La population du SGSL a chuté à moins de 5 000 reproducteurs à la fin des années 1990 et la pêche commerciale a été interdite en 1996; les pêches récréatives et autochtones ont été fermées en 2000.
- En 2018, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) évalue la population de reproducteurs de cette population de bars rayés à près de 1 000 000 d'individus.

  * Cette estimation est fondée sur les prises accessoires de bars rayés dans la pêche au gaspareau dans la région nord-ouest de la rivière Miramichi Nord-Ouest et sur les recaptures d'individus marqués et les données télémétriques, MPO 2018.
- Une pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles a été autorisée à petite échelle en 2012.
- La pêche récréative a été rouverte en 2013.

SOURCES :

MPO (ministère des Pêches et des Océans). 2018. *Abondance de reproducteurs et caractéristiques biologiques du bar rayé (Morone saxatilis) du sud du golfe du Saint-Laurent en 2017*. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2018/016, 2018.

MPO.2018. http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Golfe/GPA/Peches-recreatives/FAQ-Bar-Raye

MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) 2018. https://mffp.gouv.qc.ca/

Valiquette, E., M. Legault, J. Mainguy, V. Bujold and A.-M. Pelletier. 2018. *Répartition du bar rayé au Québec – mise à jour des connaissances*, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, V + 17 p.

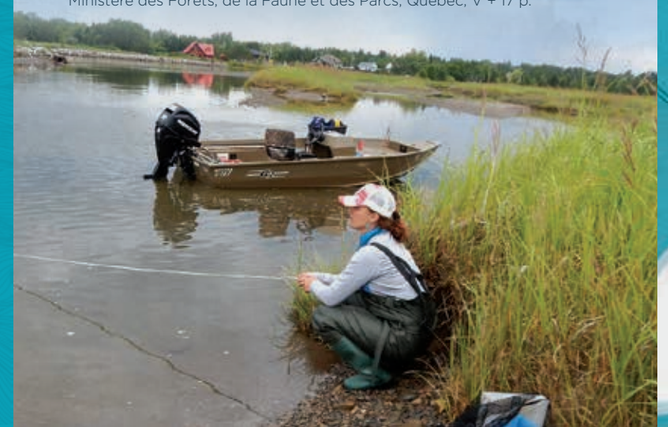

Le projet JI' GAW

AGHAMM★MMAFMA
Association de gestion halieutique
Autochtone Mi'gmaq et Malécite

L'**Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM)** a réalisé un **projet de recherche**, au cours des deux dernières années (2016-2017), **visant à évaluer la présence de bars rayés juvéniles (0+** [de l'année]) — ou ***Ji'gaw* en Mi'gmaq — le long de la côte sud de la péninsule gaspésienne**, en partenariat avec la Nation Micmac de Gespeg, les Micmacs de Gesgapegiag et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

CONTEXTE

Le projet a vu le jour afin de répondre au besoin exprimé par les membres des communautés de surveiller étroitement le bar rayé, qui effectue un retour remarquable dans nos eaux. La répartition géographique des individus après leur départ de la frayère présumée (la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick) est peu connue, tout comme leur répartition le long de la côte gaspésienne.

OBJECTIFS

- **Obtenir des données scientifiques sur le bar rayé** (*Morone saxatilis*) tout en favorisant la participation des membres de ses communautés membres;
- **Déterminer si les bars rayés juvéniles (0+)** sont présents le long de la côte sud de la péninsule gaspésienne et caractériser leur habitat;
- Acquérir des **données scientifiques sur la faune aquatique côtière** tout en surveillant le retour du bar rayé dans la région.

MÉTHODES DE RECHERCHE

- Le protocole scientifique élaboré et suivi dans le cadre de cette recherche est inspiré du *Protocole d'échantillonnage du Réseau de suivi ichtyologique du fleuve Saint-Laurent* (Deschamps 2011) du MFFP;
- À l'aide de seines de plage, deux équipes de terrain ont prélevé des échantillons dans des stations précises trois fois pendant une période de 9 semaines entre juillet et septembre en 2016 (69 stations) et en 2017 (64 stations) [Figure 1]
- Des prélèvements ont été faits dans les plages et les estuaires entre Pointe-à-la-Croix et le Parc national Forillon — les diverses espèces de poissons et de crustacés ont été identifiées et dénombrées et les caractéristiques de l'habitat ont été notées.

Équipe	Bar rayé capturé 2016	Bar rayé capturé 2017
Gesgapegiag	8	3
Gespeg	43	13
Total	51	16

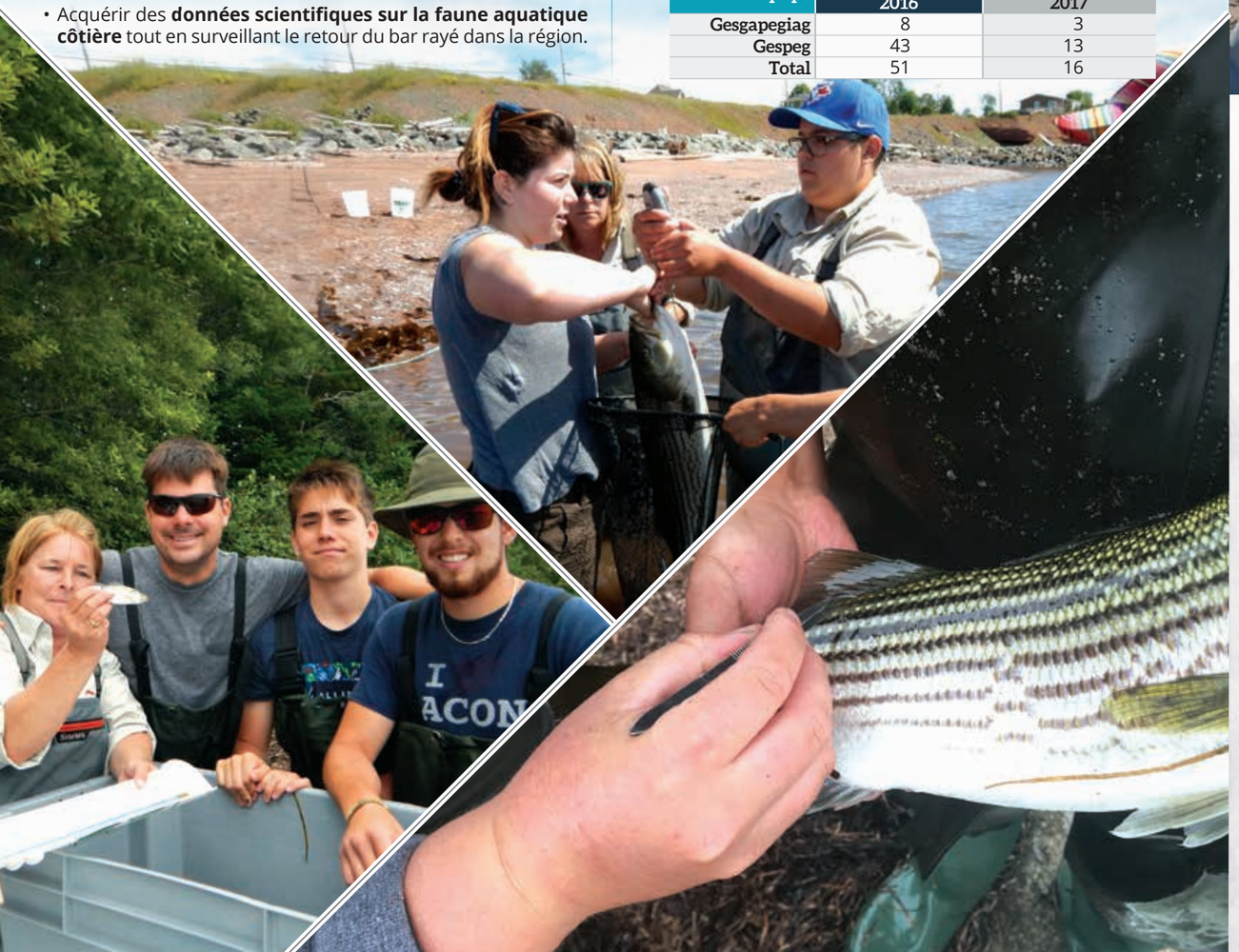

RÉSULTATS

- Aucun bar rayé juvénile (0+) n'a été capturé durant les deux années;
- 16 bars rayés (subadulte ou adultes) ont été capturés en 2017, comparativement à 51 en 2016;
- Pendant les deux années d'échantillonnage, 34 différentes espèces de poisson et de crustacés ont été capturées;
- En plus du bar rayé, quatre autres espèces considérées en péril à différents degrés par les gouvernements provincial et fédéral ont été capturées : l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*), l'anguille américaine (*Anguilla rostrate*), le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) et la lompe (*Cyclopterus lumpus*).

ET MAINTENANT?

Le projet de recherche se poursuivra en 2018, mais l'accent sera mis sur les aires d'hivernation et les frayères potentielles du bar rayé. Des individus ont été observés pendant l'hiver près des rivières Anse-au-Griffon et Malbaie. L'AGHAMM prévoit prélever des échantillons dans ces régions vers la fin de l'été 2018 afin de détecter la présence de bars rayés juvéniles (0+).

* Des mises à jour seront publiées sur notre page Facebook et les rapports complets découlant de ce projet de recherche sont publiés sur le site Web de l'AGHAMM : AGHAMM.CA

REMERCIEMENTS
Ce projet de recherche a été réalisé grâce à la contribution du Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP) ainsi que du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), de Pêches et Océans Canada (MPO), ainsi qu'à la précieuse collaboration de l'équipe de la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à Gaspé, du Parc national Forillon (Parcs Canada), de la Nation Micmac de Gespeg et de la Nation Micmac de Gesgapegiag.

STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE LE LONG DE LA CÔTE

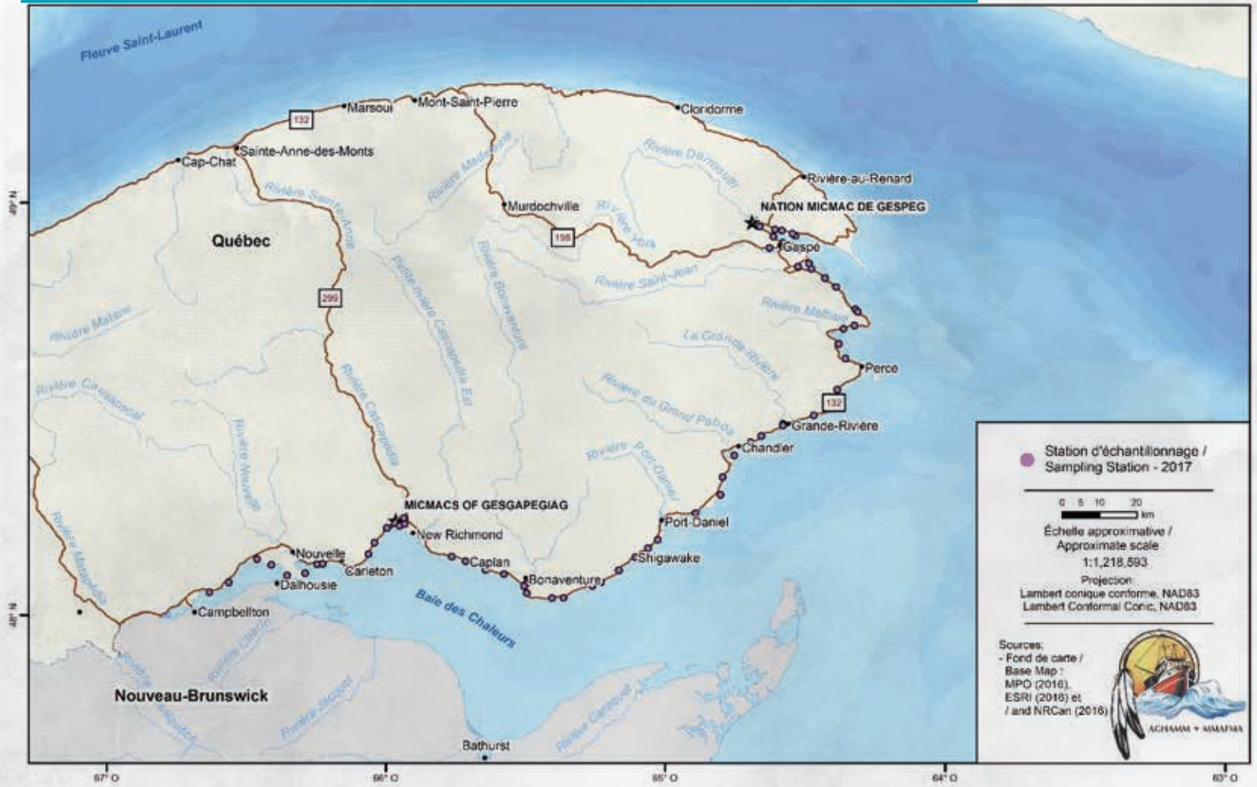

Figure 1